

Fiche de Données de Sécurité selon Règlement (CE) 1907/2006



conçue: 21.01.2011
mise à jour: 04.03.2017

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1	Identificateur SGH de produit	WapoFloc60
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation identifiée	Floculant
1.3	Données relatives au fournisseur	TCDO Produktionsgesellschaft mbH Carola-Blome-Str. 7 A-5020 Salzburg Tel: +43 662 4343420 Fax: +43 662 4343423
1.4	Compétent	M. G. Weiss Email: office@wapotec.at
1.5	N° de téléphone en cas d'urgence	+43 662 4343420 Heures de bureau: Lundi – Jeudi: 8.00 – 16.00 h, Vendredi: 8.00 – 12.00 h Centre antipoison Vienne : +43 1 406 43 43, disponible 0 - 24h



Section 2 Identification des dangers

- 2.1 Classement de la substance ou du mélange.
C Selon Règlementation (CE) 1272/2008
Substance ou mélange corrosive aux métaux cat. 1
Lésions oculaires graves cat. 1
H290 Corrosive aux métaux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- 2.2 Éléments d'étiquetage SGH y compris les conseils de prudence
C selon Règlementation (CE) 1272/2008



Attention

- H290 Corrosive aux métaux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Conserver hors de la portée des enfants.
- P280 Porter des gants/lunettes de protection
- P302 + P352 APRES CONTACT AVEC LA PEAU: Se laver abondamment à l'eau et savon.
- P305 + P351 + P338 APRES CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement sous l'eau courante. Enlever des lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.
- P332 + P313 Après contact avec la peau : Consulter un médecin/chercher de l'aide médical.
- P337 + P313 Irritation oculaire persistante : Consulter un médecin/chercher de l'aide médical.
- P501 Délivrer le contenu/ récipient à la collecte des matériaux problématiques.

ⓘ Composants d'identification de danger pour étiquetage

Chlorure de poly aluminium (CAS : 1327-41-9)

2.3 Autres dangers : Non applicable.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

Description :

Solution aqueuse de chlorure de poly aluminium.

ⓘ Composants dangereux

Nom	CAS# / EC# Index	Cont.%	Classification selon	
			Règlement (CE) 1272/2008*	
Chlorure de polyaluminium	1327-41-9/ 215-477-2 ---	17 - 23	Met corr. 1 Eye dam. 1	H290 H318

* Pour le libellé des phrases H et des catégories de danger se référer à la section 16

** Respecter la plage de valeur limite pour poste de travail. (voir section 8)

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers soins

Enlever immédiatement les vêtements mouillés avec le produit.

Consulter un médecin en case de malaise.

Pas d'administrations en cas d'inconscience ou de crampes.

ⓘ Après inhalation

Approvisionnement en air frais, consulter un médecin en case de malaise.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

☺ Après contact avec la peau

Après contact avec la peau se laver à fond à l'eau et au savon.
 Changer immédiatement des vêtements contaminés.
 Consulter un médecin en case de malaise.

☺ Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux les rincer immédiatement pendant 10 à 15 minutes, sous l'eau courante. Consulter un médecin immédiatement.

☺ Après ingestion

Rincer la bouche.
 En cas de conscience : Donner à boire abondamment de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indications de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spéciale

Les symptômes et l'état général sont à jugé par un médecin dépendant de l'état du patient.



Section 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents d'extincteurs

☺ Agents d'extincteurs appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Le produit n'est pas combustible.

☺ Agents d'extincteurs inappropriés

Aucuns.

5.2 Dangers spécifique du produit

De faibles quantités de chlorure d'hydrogène peuvent se former lors d'une température égale ou supérieure au point d'ébullition.

5.3 Equipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Equipement de protection spéciale :

Appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection fermée.

Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Section 6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Accès limité à la zone contaminé jusqu' à la fin de nettoyage. Porter des combinaisons de protection applicables. Approvisionnement en air frais. Eviter le contact avec la substance. Ne pas respirer des vapeurs/aérosols.
- 6.2 Précautions relatives à l'environnement
Ne pas laisser pénétrer aux égouts/eaux de surface/eaux souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel pour l'isolation et le nettoyage
Récupérer à l'aide d'une substance absorbante (sable, acide silicique, fixateur universel, sciure). Utiliser un neutralisant.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Eliminer le matériel pris selon les instructions (voir section 13).
- 6.4 Référence à d'autres sections
Mesures de protection voir section 8
Elimination voir section 13

Section 7 **Entreposage et manipulation**

- 7.1 Précautions relative à la sécurité de manutention
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter un équipement personnel de protection.
Tenir à disposition des œillères à proximité des lieux de travail.
- 7.2 Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités
- ☉ Protection contre les incendies et d'explosions
Aucune mesure de protection particulière nécessaire. Ne pas fumer.
 - ☉ Exigence aux chambres de stockage et aux réservoirs
Stocker dans des récipients bien fermés au frais et au sec.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
 - ☉ Intolérances de matériel.
Aucune information disponible.
 - ☉ Température de stockage recommandé Protéger de la chaleur et du gel
 - ☉ VbF classe Non applicable
 - ☉ Autres indications Durée de conservation 6 mois
- 7.3 Utilisation finale Flocculant

Section 8 Limitation et surveillance de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances avec des valeurs limites à surveiller à la place de travail.

8.2 Limitation et surveillance d'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation des chimiques.

Éviter le contact avec la nourriture et les boissons.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de travail.

Éviter les contacts avec les yeux et la peau.

Éviter l'inhalation des vapeurs/aérosols.

Changer immédiatement des vêtements contaminés.

Laver les vêtements avant réutilisation.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas où la formation des vapeurs/aérosols est probable, utiliser un filtre respiratoire.

Protection des mains

Pour éviter tout contact cutané porter des gants de protection (p. e. caoutchouc, PVC, caoutchouc nitrile).

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs. Le type de l'équipement de protection dépend de la concentration resp. de la quantité du mélange utilisé.

Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de pollution des rivières, des lacs et des égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.



Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications sur les caractéristiques fondamentales physiques et chimiques

Etat physique

Liquide

Couleur

Incolore à jaune pâle

● Odeur	Inodore
● Seuil olfactif	Aucune information disponible
● Valeur ph	4 – 4,4
● Point de fusion	Aucune information disponible
● Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 – 120 °C
● Point d'inflammation	n. a.
● Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible
● Auto-inflammabilité	Aucune information disponible
● Limite d'explosion supérieure	Aucune information disponible
● Limite d'explosion inférieure	Aucune information disponible
● Pression de vapeur (20 °C)	Aucune information disponible
● Densité (20 °C)	1,17 – 1,20 g/cm ³
● Solubilité dans l'eau (20 °C)	Complètement miscible
● Coefficient de distribution octanol-eau	Aucune information disponible
● Température d'ignition	Aucune information disponible
● Température de décomposition	> 200 °C
● Viscosité (20 °C)	Aucune information disponible
● Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
● Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

9.2 Autres indications
None.



Section 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
Aucune réaction dangereuse en cas d'utilisation conforme à l'usage.
- 10.2 Stabilité chimique
Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage.
Protégé du gel.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Risque de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Eviter des températures excessives.
- 10.5 Matériaux incompatibles

Chlorite/hypochlorite/sulphite, surfaces galvanisées, fer.

10.6 Produits de décomposition dangereux

De faibles quantités de chlorure d'hydrogène peuvent se former lors d'une température égale ou supérieure au point d'ébullition.

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Indications sur des effets toxicologiques

Des tests de toxicité n'ont pas été effectués avec ce produit.

ⓘ Valeurs LD₅₀ des composants individuels déterminantes pour la classification (valeurs tirées de la littérature)

Nom	CAS-N°	
Chlorure de poly aluminium	1327-41-9	LD ₅₀ (orale/rat) > 2000 mg/kg

ⓘ Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATE_{mix} (orale, calculé) > 2000 mg/kg

ⓘ Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1: Provoque de graves lésions oculaires.

ⓘ Sensibilisation des voies respiratoires /de la peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Mutagénicité des cellules germinales

Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés mutagènes.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Cancérogénicité

Le produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égal ou plus de 0,1%, énumérés carcinogène à l'Agence pour la Recherche de Cancer (IARC) ou à la Conférence Américaine pour l'Hygiène Industrielle (ACGIH).

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés toxiques pour la reproduction.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ⓘ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Danger par 'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Autres indications

Le mélange a été classé selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe I.

Section 12

Informations écologiques

12.1

Eco toxicologie

Des études éco toxicologiques n'ont pas été effectuées sur le produit même. La mixture a été classée selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe VI.

Chlorure de poly aluminium :
 EC_{50} (48h / daphnia) = 98 mg/l
 LC_{50} (96h / Danio rerio) > 1000 mg/l

12.2

Persistance et biodégradabilité

Pas de données disponibles

12.3

Potentiels de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le produit même

12.5

Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6

Autre effets nocifs

Ne pas laisser pénétrer le produit non-dilué resp. en grande quantité aux eaux souterrains/ eaux de surface/ égouts. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une réduction de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques.

Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH s'augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluant pour l'eau. dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Section 13

Informations sur l'élimination du produit

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les résidus du produit doivent être déposés uniquement par des entreprises autorisées. Ne pas laisser pénétrer le produit aux eaux souterrains / eaux de surface/ égouts.

 Numéro de la clé de déchets

52402g (ÖNORM S2100) ; liste de déchets

 Descriptif des déchets

Autres sels, facilement soluble.

 Catalogue des déchets Européens

160303* (déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses)

Remarque: Les clés de déchets d'EAK se réfèrent à l'origine. Ceci peut mener à une autre classification. La classification dépend de l'application.

 Récipient contaminés

Recommandation: Vider complètement le récipient, bien le rincer à l'eau abondante et l'alimenter à une entreprise professionnelle pour le reconditionnement, le recyclage ou l'élimination des déchets.



Section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

UN 2581

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : ALUMINIUMCHLORID, LÖSUNG

IMDG : CHLORURE DE POLY ALUMINIUM, SOLUTION

Classe de danger relative au transport



8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers environnementaux

Aucuns.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Liquide incolore à jaune pâle. Réaction violente avec la plupart des métaux. La vapeur provoque des irritations sévères de la peau, des yeux ou des muqueuses. Ce liquide provoque des brûlures de la peau, des yeux et de la muqueuse.

EmS ; F-A, S-B

14.7 Transport en vrac selon annexe II de l'Accord MARPOL 73/78 et selon IBC-code

Non pertinent.



Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations relatives à la sécurité, législation spécifique à la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange.

Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences selon Règlementation (CE) 1907/2006. La mixture est classée selon la méthode de calcul du règlement (CE)

1272/2008 Annexe I.

Réglementation nationale :

Autriche :

-  ChemG 1996 - amendement 2011.
 Ce produit est classé dangereux selon la loi Autrichienne Chemikaliengesetz 1996 - amendement 2011.
-  Classification selon VbF – Réglementation pour liquides inflammables (BGBl 1991/240)
 Ce produit est classifié non-inflammable selon VbF.

Allemagne :

-  Classe de la pollution des eaux conformément à VwVwS (règlement de gestion des substances dangereuses pour l'eau) de 17.05.1999/Annexe 4.
 WGK 1 (faible risque pour les eaux)
-  Ordonnance sur les accidents majeurs
 Ordonnance sur les accidents majeurs, annexe: Non mentionné.

15.2

Evaluation de sécurité chimique

Ce mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité chimique.

Section 16

Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le produit est seulement décrit en termes des exigences de sécurité. Comme les potentiels de risques inconnus ne peuvent pas être complètement exclus, les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques doivent être respectées, le produit n'est autorisé que pour l'usage décrit précédemment à la section 1.

La méthode de calcul de la réglementation (CE) 1272/2008 est basé sur la classification de composants individuels selon Annexe VI de la réglementation (CE) 1272/2008, selon les instructions du fabricant et complétées de la base de données sur les substances dangereuses et ainsi que de l'AEPC.

Phrases-H pertinents

H290 Corrosive pour métaux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Catégories des dangers pertinents

Corr. mét. 1 Substance ou mélange corrosive pour les métaux catégorie 1

Eye dam. 1 Lésions oculaires graves catégorie 1

Édition Version 4 remplace les versions précédentes
 Modifications: 11, 14

Conception UmEnA GmbH (<http://www.umena.at>)

Traduction WAPOTEC GmbH

Abréviations n. a. non applicable
 PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)

WapoFloc® 60



vPvB (très persistante et très bioaccumulable)
AEPIC Agence européenne des produits chimiques
(<http://www.echa.eu>)

